

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DES ANIMATIONS CULTURELLES À LA MÉDIATHÈQUE DE L'ABBAYE-NELSON MANDELA DE CRÉTEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle de la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela de Créteil, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer une intervention sur la désinformation et les « fake news » aux usagers des médiathèques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette manifestation ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de huit services est créée dans le cadre d'une intervention sur le thème de la désinformation et des « fake news » à la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela le samedi 12 octobre 2019.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	11/10/19
Accusé réception le	11/10/19
Numéro de l'acte	DC2019/656
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190925-lmc112611-AU-1-1

ARTICLE 2 : La rémunération de cet intervenant s'élève à 560 € nets (cinq cent soixante euros).

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 11 octobre 2019.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	11/10/19
Accusé réception le	11/10/19
Numéro de l'acte	DC2019/656
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190925-lmc112611-AU-1-1